

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 27 novembre 2023
N° de dossier.: 115805.00236/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Réplique aux commentaires du Distributeur
HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du
Distributeur
Dossier : R-4210-2022 Phase 3**

Chère consœur,

La présente vise à répondre aux commentaires du Distributeur à relativement aux demandes d'intervention déposées par les intervenants le 15 novembre 2023.

Recharge des véhicules électriques :

Hydro Québec Distribution (« HQD ») affirme que :

« (...) la FCEI (sujet no 1) souhaite questionner le Distributeur sur le profil de recharge, la modification de la norme VZE et le déplacement de la recharge considéré à même la prévision de la demande.

Or, le Distributeur rappelle que, dans sa décision D-2023-109 sur la phase 1 du Plan, la Régie lui a demandé de présenter, dans le cadre du prochain dossier tarifaire, une mise à jour de l'impact en puissance de la recharge des véhicules électriques ainsi que les premières initiatives d'un plan d'action visant le déplacement de la recharge des véhicules électriques hors des périodes de pointe. Elle demande également au Distributeur de présenter, dans le cadre de l'État d'avancement 2024 et dans le prochain plan d'approvisionnement, une estimation de la contribution à l'effacement des besoins en puissance découlant de la recharge des véhicules électriques provenant d'Hilo, de la tarification dynamique et de l'option GDP Affaires, pour les périodes au-delà de 2027-2028.

De plus, dans l'État d'avancement 2023, avec les nouvelles données disponibles et la prise en compte d'une éventuelle offre tarifaire favorisant le déplacement de la recharge durant la nuit, le Distributeur présente une hausse de la demande en énergie, mais une diminution de l'impact des véhicules électriques à la pointe d'hiver par rapport à ce qui avait été présenté dans la phase 1, et ce, malgré le renforcement de la norme VZE



FASKEN

Dans ce contexte, le Distributeur considère qu'il est prématuré de traiter dès maintenant de la recharge des véhicules électriques et des sujets en lien avec le plan d'action visant le déplacement de la recharge. Ils devraient être traités dans le cadre du prochain dossier tarifaire, comme demandé par la Régie dans sa décision D-2023-109. »

Le commentaire d'HQD surprend puisque HQD dépose de la nouvelle information, mais refuse que les intervenants et la Régie posent des questions pour comprendre ce que le Distributeur suggère. Le tout apparaît contraire à la pratique usuelle de pouvoir questionner sur des aspects nouveaux d'une preuve nouvelle.

Centres de données :

HQD affirme que :

« [...] la FCEI souhaite notamment demander une mise à jour au Distributeur sur l'évolution de la situation des projets de centres de données depuis la phase 1 et leur impact sur les besoins en énergie et en puissance à la suite de l'octroi d'un premier bloc de 1 000 MW de puissance par le gouvernement. À ce sujet, le Distributeur rappelle que la Régie avait jugé la croissance de ce secteur d'activités vraisemblable dans sa décision D-2023-109. Par ailleurs, dans l'État d'avancement 2023, le Distributeur présente une prévision à la pointe d'hiver légèrement inférieure à celle présentée dans la phase 1 du Plan, à l'horizon 2032.

Dans ce contexte, le Distributeur soutient que le sujet de la prévision des centres de données devrait être exclu de la phase 2. »

La preuve au dossier révèle pourtant qu'il y aura un impact massif sur les besoins que le Distributeur demande d'approvisionner. De plus, l'évolution récente de la situation doit être validée dans le contexte de la demande de lancer des appels d'offres majeurs.

En même temps, le gouvernement semble mitiger son appétit pour les centres de données.

Quelques articles de journaux récents démontrent un revirement possible de la situation :

Nuance du ministre Fitzgibbon sur les centres de données :

- <https://www.journaldemontreal.com/2023/11/22/microsoft-va-investir-500-millions-a-quebec>

Commentaires sur les projets déjà autorisés :

- <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2028817/investissement-microsoft-centres-donnees-quebec>

Impact sur le besoin en pointe :

- <https://www.ledevoir.com/economie/802400/microsoft-investira-685-millions-quatre-projets-centres-donnees-quebec>



FASKEN

Ces sujets présentés par la FCEI doivent, en conséquence, demeurer au présent dossier au bénéfice de l'analyse de la Régie de l'énergie et de l'ensemble des intervenants.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/dh

